

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DPE 77 Prestations intellectuelles avec le SYCTOM pour la réalisation d'un garage à bennes quai de Seine à Saint-Ouen (93) - Convention de groupement de commandes - Principe et modalités de passation.

M. Mao PENINO, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} décembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec le SYCTOM pour des prestations intellectuelles de programmiste, liées à la réalisation d'un garage à bennes quai de Seine à Saint-Ouen (93) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de groupement de commandes avec le SYCTOM dont le projet est annexé à la présente délibération, pour des prestations intellectuelles de programmiste liées à la réalisation d'un garage à bennes quai de Seine à Saint-Ouen (93).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur l'AP 04618, chapitre 20, nature 2031, rubrique 812 sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, chapitre 011 et natures 6231 et 62878 sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, Direction de la Propreté et de l'Eau, exercices 2016 et suivants, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO